

PROCÈS-VERBAL de la 6^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs – Verdun, tenue le 4 avril 2022, à 19h30, par conférence web.

Intervenants - Membres du conseil d'administration présents :

Charles Bouchard, président
Mélanie Boivin, vice-présidente
André Savard, président du comité de mise en candidature

Intervenants - Équipe de direction de la Caisse - Ressources présentes :

Marie-France Boyer, directrice générale
Isabelle Lorente, directrice, communication et vie associative
Louise Rousselle, adjointe à la DG

Équipe de soutien de la Caisse – Ressource présente :

Marie-Ève Cabana Courchesne, analyste-conseil, Contrôle, Risque et Conformité

Nombre de membres présents : 28

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Charles Bouchard souhaite la bienvenue à chacun et déclare l'assemblée ouverte. Il agit à titre de président d'assemblée. Il est accompagné de Mme Mélanie Boivin, vice-présidente, qui remplace le secrétaire du conseil d'administration qui est absent. Celle-ci est assistée dans ses fonctions, par Mme Louise Rousselle, adjointe à la direction générale. Le président est également accompagné de M. André Savard, président du comité de mise en candidature et de Mme Marie-France Boyer, directrice générale. Mme Isabelle Lorente, directrice, communication et vie associative anime la soirée. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Le président informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Mme Isabelle Lorente précise que l'assemblée générale annuelle est réservée exclusivement à ses membres. Toutefois, considérant qu'elle se déroule en mode virtuel, il est possible que d'autres personnes soient en ligne.

On rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par Mme Lorente.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer ou de voter une recommandation du conseil d'administration
- La période de questions qui aura lieu à la toute fin des présentations seulement sur les sujets prévus à l'ordre du jour

Pour toutes les autres interventions, un suivi sera assuré après la présentation de ce soir, si cela est requis.

<i>PARAPHER</i>	
<i>PRÉSIDENT</i>	<i>SECRETARE</i>

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une vidéo introductive du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est présentée à tous.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le président d'élection procède à la nomination de 2 employés afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que le président puisse communiquer les résultats des votes aux membres. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, de nommer les personnes suivantes pour agir comme scrutateurs :

- Mme Louise Rousselle
- Mme Marie-Ève Cabana Courchesne

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président invite Mme Mélanie Boivin, vice-présidente à faire la lecture de l'ordre du jour qui se détaille comme suit :

Ordre du jour AGA virtuelle

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2021

Présentation des résultats et rapports

4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Parole aux membres

8. Période de questions au conseil d'administration

Présentation des propositions sur le partage des excédents

9. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :
 - l'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);
 - l'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes

Élection des membres du conseil d'administration

10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation

Votation en différé

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Annnonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

<i>PARAPHER</i>	
<i>PRÉSIDENT</i>	<i>SECRETARE</i>

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2021

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé sur le site Internet de la Caisse. Considérant que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture, ni résumé ne sera effectué.

Sur proposition dûment faite et appuyée, Il est unanimement résolu, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2021 soit approuvé, tel que rédigé.

Présentation des résultats et rapports

4. Rapport au Conseil d'administration

Puisque la version intégrale du message du président se retrouve dans la Revue annuelle, Mme Isabelle Lorente invite le président à nous entretenir sur quelques réalisations de la Caisse, pour la dernière année et les principales orientations que cette dernière s'est fixées.

- Les actions réalisées par la Caisse dans le contexte de la pandémie
- La performance financière exceptionnelle de la Caisse
- Le Fonds du Grand Mouvement et le Fonds C
- La politique de développement durable
- L'Assemblée générale annuelle 2021 en mode virtuel et la mise en place de solutions technologiques innovantes

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président nous présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Aucune dérogation n'a été constatée à l'égard des conflits d'intérêts et des dépôts et prêts aux personnes intéressées. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services, à des personnes visées par le Code.

6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

Une vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée à tous.

La directrice générale nous invite à visionner la capsule vidéo des résultats financiers de la caisse, de l'année financière, qui s'est terminée le 31 décembre 2021.

La directrice générale souligne l'excellente santé financière de la Caisse et remercie chaleureusement nos collaborateurs mais également nos partenaires d'affaires, le personnel de la Caisse et les administrateurs et les membres de la caisse, pour leur confiance et leur fidélité.

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Le bilan de la distinction coopérative et de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu sont présentés sous forme de capsule vidéo. Celle-ci met en valeur la contribution de la Caisse de près de 128 625 \$, pour soutenir différents projets dans notre milieu.

Le conseil d'administration a adopté un plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté, de même qu'une politique d'investissement. Mme Isabelle Lorente résume les priorités d'investissement, dans les différents segments. Elle nous informe également sur les projets soutenus, par le Fonds du Grand Mouvement, de même que la contribution de Desjardins aux programmes de finance solidaire.

Parole aux membres

8. Période de questions au conseil d'administration

Le président invite les membres à transmettre leurs questions et/ou commentaires. Aucune question n'est formulée.

<i>PARAPHES</i>	
<i>PRÉSIDENT</i>	<i>SECRÉTAIRE</i>

Présentation des propositions sur le partage des excédents

9. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :

- l'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- l'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes

Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée à tous.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

La directrice générale présente le projet de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration. Elle précise que cette recommandation est la plus avantageuse pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		10 491 k\$
	Autres éléments du résultat global de l'exercice		4 511 k\$
	Virements réglementaires aux réserves		(9 882) k\$
	Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :		
	En provenance de la réserve du FADM		56 k\$
	En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*		1 072 k\$
			1 128 k\$
	Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales		0 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE		(1) k\$
	Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021		6 247 k\$

| FADM |
Fonds d'aide au
développement du milieu

 | RRE |
Réserve pour
ristournes éventuelles

 *Net d'impôt

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS SUITE	Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021		6 247 k\$
	Alimentation du FADM		(212) k\$
	Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM		212 k\$
			0 k\$
	Alimentation de la RRE		(2 269) k\$
	Alimentation de la réserve générale		(3 978) k\$
	Solde à répartir		0 \$

| FADM |
Fonds d'aide au
développement du milieu

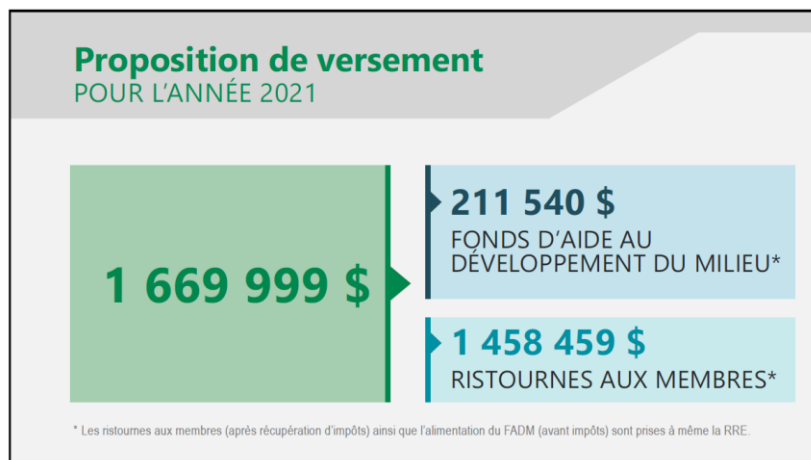
 | RRE |
Réserve pour
ristournes éventuelles

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que le projet de répartition des excédents annuels, pour l'année se terminant le 31 décembre 2021, soit soumis au vote après l'assemblée.

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

Le président présente le scénario du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes.

PARAPHES	
PRÉSIDENT	SECRETARIE



Adoption des taux de ristournes

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		222 k\$
Épargne et placements	0,61 \$	180 k\$
Fonds		91 k\$
Prêts et marges de crédit		491 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	186 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	89 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	200 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 458 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que le scénario recommandé par le conseil d'administration, soit soumis au vote après l'assemblée.

Élections des membres du conseil d'administration

Mme Isabelle Lorente nous présente la démarche du profil collectif enrichi du conseil d'administration.

Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Charles Bouchard agira comme président d'élection et Mme Mélanie Boivin agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

10. Rapport du Comité de mise en candidature

Mme Isabelle Lorente invite M. André Savard, président du comité de mise en candidature, à faire lecture de son rapport.

M. André Savard fait lecture du rapport.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2022, de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- affichage dynamique sur les écrans en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, 2 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : expérience membres/clients, valeurs coopératives, gestion financière, gouvernance, droit/déontologie, communication et technologie de l'information;

PARAPHER	
PRÉSIDENT	SECRETÉAIRE

- Des compétences en gestion des ressources humaines, gestion d'entreprise, stratégie d'affaire et en développement durable constituent des atouts supplémentaires;
- 1 femme et 1 homme pour maintenir la parité;
- Des membres appartenant au groupe d'âge suivant : 65 ans et plus;
- Des personnes représentant la diversité culturelle.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 2 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse, sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Le président nomme les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- Mme Lise Lachance
- Mme Chantale Reid

11. Élection par acclamation

Le président d'élection déclare ce qui suit :

Le nombre de mises en candidature reçues étant égal au nombre de postes à combler, les candidates, Mme Lise Lachance et Mme Chantale Reid, sont proclamées élues, pour un mandat de trois (3) ans.

Des félicitations sont offertes aux administratrices élues.

Votation en différé

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs

Mme Isabelle Lorente précise que les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- la répartition des excédents annuels (ristournes)
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne

Mme Isabelle Lorente présente également les modalités entourant le vote :

Dès le 4 avril 2022 à minuit, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi 8 avril 2022.

Faits saillants pour la période de votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse;
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile, à l'aide de consignes claires. Les membres devront d'abord être inscrit au service AccèsD;
- Seuls les membres de plein droit pourront voter.

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Mme Isabelle Lorente explique l'annonce des résultats du vote :

<i>PARAPHES</i>	
<i>PRÉSIDENT</i>	<i>SECRÉTAIRE</i>

Faits saillants entourant l'annonce des résultats :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- Dans les 24-48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse, de même que sur notre page Facebook;
- Pour le partage des excédents, en cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne serait donc retardé.

Le président remercie les membres pour leur présence et leur participation, de même que les organisateurs de cette assemblée. Il remercie les administrateurs, la directrice générale et son personnel pour leur engagement.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios de ristournes recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition de excédents annuels

96,37 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

85,29 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée, **le 12 avril 2022, à 14h30.**

Charles Bouchard
Président

Mélanie Boivin
Vice-présidente